

Il s'agit d'un processus juridique qui se déroule en plusieurs étapes. Tout d'abord, il y a la phase de la plainte, où une partie se plaint d'une violation de ses droits. Ensuite, il y a la phase de la médiation, où les deux parties tentent de résoudre leur différend à l'amiable. Si cela échoue, il y a la phase de l'arbitrage, où un tiers impartial rend une décision. Enfin, il y a la phase de la conciliation, où les parties sont encouragées à trouver une solution mutuellement satisfaisante.

Toutes les modifications législatives sont soumises à l'examen et à l'approbation du Parlement. Le processus de représentation différé est un mécanisme important pour résoudre les différends entre les États. Il permet de résoudre les différends de manière pacifique et évite ainsi les conflits armés. Le processus de représentation différé est un élément essentiel du droit international public. Il est basé sur le principe de l'égalité des États et sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Le processus de représentation différé est un processus complexe qui implique de nombreuses étapes et de nombreuses parties prenantes. Il est essentiel de comprendre ce processus pour pouvoir résoudre efficacement les différends entre les États.

Enfin, on avait espéré que les données statistiques fournies au cours de la négociation différenciée, concernant des données et des décisions prises en ce point de vue, seraient un bon exemple de la manière dont les États peuvent résoudre leurs différends. Cependant, il est évident que les États ne sont pas toujours prêts à accepter une telle solution. Les États ont souvent des intérêts divergents et il est difficile de trouver une solution qui satisfasse tous les intérêts. Le processus de représentation différé est un processus qui nécessite une grande flexibilité et une grande volonté de compromis. Il est essentiel de comprendre les motivations des États et de trouver une solution qui tienne compte de ces motivations. Le processus de représentation différé est un processus qui peut être amélioré en fournissant plus de données et en facilitant la communication entre les États. Il est essentiel de continuer à travailler à l'amélioration de ce processus pour qu'il puisse résoudre efficacement les différends entre les États.

¹⁰⁰ Les deux pays ont déposé des plaintes à ce sujet.

¹⁰¹ Voir la section 2.2.3 intitulée « Les dispositions de la Loi ».